

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ▪ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ▪ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ▪ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-669529

135348

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique
Cadre réservé à l'adhérent(e)		
Matricule :	6025	Société :
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom & Prénom : Tounsi Bouchra		
Date de naissance : 15/07/1961		
Adresse : propriete el dhanzaph Km 21 chellala Rabat		
Tél. : 06.61.19.86.87	Total des frais engagés : 1253,30	Dhs

Cadre réservé au Médecin		
Cachet du médecin :		
Date de consultation : 17/10/2023		
Nom et prénom du malade : Tounsi Bouchra		
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint
Nature de la maladie :	Rhumatisme goutteux	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :		
Dans le cas où Ja, maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie L'ALMA Dr Amina Debbaré Touria & Hay Essad 05 22 28 28 58</i>	<i>17/08/2022</i>	<i>353,30</i>

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Dr Lamia Bouazzaoui RHUMATOLOGUE

**Médecin Spécialisé des Maladies des Os
des Articulations de la Colonne Vertebralae
et des Maladies Rhumatismales
Echographie Ostéo-articulaire**



الدكتورة لياء بوعزاوي

طبيبة اختصاصية في أمراض العظام والمفاصل وأمراض الروماتيزم

الفحص بالصدى

Mohammedia, le 27/01/.....

99,00 Tocini Bœuf (m) ~~1 kg~~

3x188,00 Profitez (iceberg) ~~kg~~ 5,5

146,90 Riz mi less ~~kg~~ 3,00 x 3,00

150,00 Honnêt et ~~kg~~ 2,00 x 2,00

~~95,90~~ Pharmacie LINA Dr. Amina Lebbane Avenue Mohammédia 05 Appartement 5 - Mohammédia - Tél.: 0523 32 77 85
Rue ASFI - Résidence ISMAIL, 1er étage, 5 الشقة 5 - اسمايل - شارع الاسمي
المحمدية الهاتف: 0523 32 77 85 البريد الإلكتروني: lamia.bouazzaoui@gmail.com

PIASCLEDINE® 300MG

Boîte de 30 gélules

Distribué par Sothema-Bouskoura

PPV : 188,00 DHS



6 118001 072644

PIASCLEDINE® 300MG

Boîte de 30 gélules

Distribué par Sothema-Bouskoura

PPV : 188,00 DHS



6 118001 072644

PIASCLEDINE® 300MG

Boîte de 30 gélules

Distribué par Sothema-Bouskoura

PPV : 188,00 DHS



6 118001 072644

alimentation variée et équilibrée.



6 111265 360021

CA 228
EXP : 05/25
146,90 DH

PPV : 150.00

Lot.

Exp.

P100

OEDES 20mg

28 gélules



6 118001 100

CELEBREX 200 mg
20 GÉLULES



6 118000 250098

LOT 210828

EXP 01/2024

PPV 99.00 DH